



ETALEX 
J'Y **CROI** et J'EMBARQUE

Rapport annuel sur la lutte contre le travail forcé et le travail
des enfants

Date de révision : 24 février 2026



ÉMIS PAR :

ETALEX
8501 JARRY E, ANJOU (QC), H1J 1H7



Table des matières

1. Introduction	3
2. Cadre d'application et gouvernance	3
2.1 Cadre d'application	3
2.2 Gouvernance et responsabilités internes	3
3. Mesures mises en place	4
3.1 Progrès réalisés en 2024	4
3.2 Mesures maintenues et consolidation des acquis	4
4. Cartographie des risques et gestion de la chaîne d'approvisionnement	4
4.1 Profil de la chaîne d'approvisionnement	4
4.2 Cartographie des risques	4
5. Prochaines étapes et engagement stratégique	5
6. Conclusion	5
Approbation et attestation	6

1. Introduction

Le présent rapport est préparé en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Il concerne le Groupe SJM inc. et ses filiales ETALEX inc. et Équipement Boni inc. (collectivement « ETALEX »). Ce document présente les actions mises en place par ETALEX pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants, tant dans ses opérations canadiennes que dans sa chaîne d'approvisionnement.

ETALEX s'oppose catégoriquement à toute forme de travail forcé et d'exploitation. L'entreprise a instauré des politiques rigoureuses afin de garantir la conformité à la réglementation en vigueur et aux normes internationales en matière de droits de la personne. Ce rapport annuel souligne les actions entreprises au cours de la dernière année, les risques identifiés et les mesures futures visant à renforcer notre engagement envers des pratiques d'affaires responsables.

2. Cadre d'application et gouvernance

2.1 Cadre d'application

Ce rapport constitue la troisième édition du rapport d'ETALEX sur la prévention du travail forcé et du travail des enfants. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, visant à aligner nos pratiques aux exigences légales et aux normes internationales, notamment celles définies par :

- L'Organisation internationale du travail (OIT)
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

2.2 Gouvernance et responsabilités internes

ETALEX a mis en place une gouvernance structurée pour assurer le respect et l'application de ses engagements :

- Comité exécutif : Supervise les stratégies et les engagements de l'entreprise en matière de lutte contre le travail forcé. Ils veillent également à l'application des politiques, au suivi des engagements et à la formation des employés.
- Équipe d'approvisionnement : S'assure de la conformité des fournisseurs et gère les évaluations de risque.

ETALEX adopte une approche prédictive et proactive, intégrant ces enjeux dans ses processus d'évaluation des risques et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

3. Mesures mises en place

ETALEX a consolidé et renforcé ses engagements en 2025, en adoptant des mesures tangibles visant à prévenir, détecter et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans son écosystème d'affaires.

3.1 Mesures maintenues et consolidation des acquis

ETALEX continue d'appliquer les mesures mises en place lors du précédent exercice :

- Le respect de notre engagement formel, intégré dans notre code d'éthique, interdisant toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.
- Le respect de notre code de conduite des fournisseurs, exigeant la conformité aux conventions internationales et aux lois locales.
- L'engagement de chaque fournisseur, confirmant l'absence de pratiques de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs opérations.
- Le maintien de notre procédure de divulgation permettant aux employés et partenaires externes de signaler toute situation suspecte et le traitement rigoureux et transparent de ces signalements.

4. Cartographie des risques et gestion de la chaîne d'approvisionnement

À ce jour, ETALEX n'a confirmé aucun cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. L'entreprise poursuit néanmoins ses efforts pour renforcer ses mécanismes de surveillance et s'assurer du respect des normes éthiques par l'ensemble de ses partenaires commerciaux. C'est pourquoi elle a adopté une approche basée sur l'analyse des risques afin d'identifier les zones potentielles de vulnérabilité dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement.

4.1 Profil de la chaîne d'approvisionnement

ETALEX collabore avec des fournisseurs dans les secteurs suivants :

- Acier
- Peinture industrielle
- Bois et matériaux de construction

Nos principaux partenaires sont situés au Canada et en Amérique du Nord, mais certains matériaux proviennent de marchés internationaux, nécessitant une vigilance accrue.

4.2 Cartographie des risques

En 2024, ETALEX a initié une analyse approfondie de sa chaîne d'approvisionnement afin de :

- Identifier les zones à risque selon les standards internationaux.

- Évaluer les fournisseurs clés en fonction de leur localisation, secteur d'activité et historique de conformité.

Cette analyse permettra d'orienter les audits futurs et d'ajuster les mécanismes de surveillance.

5. Prochaines étapes et engagement stratégique

En 2026, ETALEX reconduit ses engagements en mettant en œuvre des actions renforcées pour assurer un contrôle accru et une transparence maximale.

- Finalisation de la cartographie des risques pour une surveillance ciblée des fournisseurs.
- Développement d'un protocole d'audit interne pour évaluer la conformité des partenaires d'affaires.

ETALEX s'engage également à renforcer ses mécanismes de collaboration avec des experts et des organisations spécialisées afin d'assurer l'adoption des meilleures pratiques en matière de respect des droits de la personne.

6. Conclusion

ETALEX réaffirme son engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants à travers des actions concrètes et une gouvernance rigoureuse.

En 2026, nous reconduisons nos engagements :

- La finalisation de notre cartographie des risques, pour une surveillance ciblée de nos fournisseurs.
- Le développement d'un protocole d'audit interne pour évaluer la conformité des partenaires d'affaires

En adoptant une approche préventive, ETALEX renforce sa responsabilité sociale d'entreprise et s'assure de bâtir une chaîne d'approvisionnement éthique et durable.

La lutte contre le travail forcé et le travail des enfants est un engagement continu, et ETALEX demeure déterminé à poursuivre ses efforts pour garantir un environnement commercial respectueux des droits fondamentaux.



Approbation et attestation

Nous, soussignés, attestons par la présente que le présent rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement d'ETALEX a été examiné et approuvé par le conseil d'administration en date du 7 avril 2026.

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, nous confirmons que nous avons pris connaissance des informations contenues dans ce rapport et qu'à notre connaissance, celles-ci sont véridiques, exactes et complètes pour l'exercice financier concerné.

Thierry Lachapelle
Thierry Lachapelle

Président, Directeur général